



**PROCES VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE
DU MERCREDI 6 DECEMBRE 2017**

Membres présents ou représentés :

- M. Jean-Pierre CHOREL – Suppléant du Président
- M. Philippe ROCHETEAU – Représentant du Concessionnaire et son suppléant, M. Christian VIVIER
- Mme Annick LABEYE – Représentante du personnel communal
- M. Jacques MARCHAND – Représentant du personnel de la Sogeba
- MM. Loïc BAYZE, Yves SAVIO et Joël TERRIEN (représentant Patrick DE GAILLANDE) - Représentants des services nautiques, construction, réparations et associations sportives et touristiques liées à la plaisance et les suppléants de MM. BAYZE et SAVIO, MM. André ALARCON, David BIANUCCI
- M. Antoine CASTELDACCIA - Représentant des pêcheurs
- MM. Gérard NICOLE, Pierre GOMPEL et Gérard RIOU – Membres élus par le CLUP et leurs suppléants, MM. Dominique CHABOT, Bernard AGNIEL et Joseph ROBERT
- Mme Laetitia QUILICI – Membre désigné par le conseil départemental du Var

Membres excusés : Monsieur Patrick PEREZ – Membre désigné par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var

Invités : -Mme Marie-Claire PASTOUREAU, expert comptable de la Sogeba
-M. LADISLAS, maître de port principal

Assistance administrative et juridique : Mme Noémie MUETTON

Il est procédé à l'appel des membres du conseil portuaire.

Le quorum étant atteint (12 membres sur 13), Monsieur CHOREL ouvre la séance à 9h20.

Questions à l'ordre du jour :

- 1. Présentation du compte de résultat au 30/09/2017**
- 2. Retours sur la saison 2017**
- 3. Tarifs 2018**
- 4. Projet d'investissement**
- 5. Présentation du nouvel organigramme**
- 6. Questions diverses**

M. CHOREL aborde l'ordre du jour :

1° - Présentation du compte de résultat au 30/09/2017

Mme Pastoureau indique, à titre liminaire, que la présentation des comptes a changé puisque les comptes de la branche immobilière n'apparaissent plus. En effet, la gestion de ces biens ayant été confiée à un tiers, seuls les revenus liés à cette activité sont comptabilisés, hors chiffre d'affaire, dans la catégorie « autre produits ».

Elle expose que le chiffre d'affaire a diminué de 7,3%, notamment en raison de l'avarie qui a touché la station carburant au cours de l'été 2017. Elle précise que l'aire de carénage a connu une légère baisse et que l'activité du port public a en revanche connu une hausse.

Elle indique qu'il y a eu une baisse importante des impôts et taxes, en raison de l'abattement de la taxe foncière sur le plan d'eau.

En conclusion, elle précise que le résultat net s'élève à 118.000 euros et est donc en hausse par rapport au résultat au 30 septembre 2016.

Il n'y a aucune observation des membres du conseil portuaire.

2° - Retours sur la saison 2017

M. Rocheteau présente le tableau transmis aux membres et précise que le chiffre d'affaire a légèrement augmenté. Il indique qu'il y a eu moins de bateaux mais que ceux-ci sont restés plus longtemps.

Il précise que l'avarie qui a touché la station de carburant a joué sur le nombre de bateaux.

Il indique que la Sogeba souhaite travailler sur la libération de la panne K sur laquelle des bateaux stationnent à l'année alors que ce n'est pas la vocation de cette panne.

Il informe également les membres du conseil portuaire de ce que la Sogeba envisage de modifier le plan de mouillage et de redimensionner les postes.

Les membres du conseil portuaire indiquent ne pas avoir de question particulière sur ce point.

3° - Tarifs 2018

M. Rocheteau détaille les modifications tarifaires figurant dans la grille tarifaire adressée aux membres et attire leur attention sur le fait qu'il n'y a eu aucune augmentation sur les tarifs du port public.

Il précise qu'un droit d'inscription et de changement de catégorie sur la liste d'attente est institué afin d'améliorer la qualité de gestion de la liste d'attente et de réduire la durée moyenne d'attente des personnes inscrites.

Un forfait « escale diurne » d'un montant de 7,20 euros est créé afin notamment de facturer les bateaux qui stationnent pour faire le plein d'eau.

Les tarifs de l'aire de carénage sont profondément modifiés afin de tenter d'enrayer le déficit qu'elle connaît. Les modifications présentées sont les suivantes :

- les tarifs connaissent une augmentation de 5%;
- en période printanière et estivale, le montant du forfait de stationnement journalier est progressif en fonction de la durée du séjour : plus le plaisancier reste longtemps, plus le montant de la redevance journalière augmente, afin de favoriser la rotation du stationnement ;
- les 8 jours de stationnement offerts auparavant en basse saison (01/09 au 29/02) sont réduits à 4 afin de favoriser la rotation du stationnement ;
- des forfaits « montée-calage-descente » et « mise sur remorque » sont créés afin d'améliorer la lisibilité des tarifs ;
- une tarification au quart d'heure est mise en place pour le remorquage en lieux et place d'une tarification horaire, afin de rendre les tarifs plus attractifs.

Certains membres du conseil portuaire expriment leur désapprobation sur la diminution du nombre de jours de gratuité : ils craignent une désertification de la zone hors saison.

Après des échanges poussés, M. Rocheteau propose de modifier la grille tarifaire présentée : les 8 jours de stationnement offerts auparavant en basse saison (01/09 au 29/02) sont réduits à 6 afin de favoriser la rotation du stationnement.

Les membres du conseil portuaire sont appelés à voter sur ces tarifs modifiés :

- 0 contre
- 2 abstentions
- 10 pour

4° - Projets d'investissement 2018-2019

M. Rocheteau indique que de nombreux projets sont prévus car l'état du port rend nécessaire l'engagement de plusieurs chantiers en même temps. Il précise que ces investissements seront financés, s'agissant de ceux incombant à la Sogeba, sans recourir à l'emprunt.

Les investissements prévus sont les suivants :

- une nouvelle grue pour remplacer une des actuelles sera acquise au premier trimestre 2018 (marché en cours). Il s'agira d'une grue thermique, tropicalisée qui pourra soulever jusqu'à

3,5 tonnes. Le coût prévisionnel est de 150.000 €

-station carburant : un bureau d'études a été missionné pour faire des propositions permettant de mettre un terme aux désordres que connaissent les cuves. Il sera probablement nécessaire de réaliser des cuves en aérien. Le coût prévisionnel et les délais d'exécution ne sont pas encore connus.

-Pannes A et B : les pannes A et B vont être refaites par la commune (entièrement détruites et refaites en flottant).

Le quai du Stade sera également sans doute repris au regard de l'affaissement qu'il présente.

Ces travaux sont prévus pour fin 2018. Les travaux sur les pannes C et D avaient coûté 1,2 millions d'euros et on peut s'attendre à un coût similaire pour le changement des pannes A et B.

-Bornes eau et électricité : Les bornes actuelles, dégradées, vont toutes être changées. La Sogeba est actuellement en phase d'étude des différentes solutions. Le coût prévisionnel et les délais d'exécution ne sont pas encore connus.

-Mise en place du Wifi : le marché sera lancé en décembre 2017

-Une rénovation et extension de la capitainerie est à l'étude

-Une partie des chaînes mères seront changées et un plan pluriannuel de changement sera mis en place.

Les membres du conseil portuaire se félicitent de ces projets et de ce que leur mise en œuvre ne nécessitera pas de recourir à l'emprunt.

5° - Présentation du nouvel organigramme

M. Rocheteau présente l'organigramme transmis aux membres et met en avant les changements, à savoir :

-le remplacement du maître de port principal ;

-la nomination de M. Marchand en tant que maître de port ;

-le détachement par la commune de deux nouveaux agents d'accueil ;

-le recrutement d'un amarreur ;

-le redéploiement d'un agent portuaire exécutant jusqu'alors majoritairement des tâches administratives sur le plan d'eau.

Les membres du conseil portuaire indiquent ne pas avoir de question particulière sur ce point.

6° - Questions diverses

→M. CASTELDACCIA interroge M. ROCHETEAU sur le sort du carburant détaxé. M. Rocheteau indique que ce carburant coûte cher à la Sogeba (comparaison des recettes par rapport aux frais de fonctionnement) et indique qu'il n'est pas certain que ce service pourra être maintenu.

M. Casteldaccia indique qu'il s'agit d'un véritable service pour les professionnels et qu'il serait regrettable de le supprimer.

→Sur la fin des amodiations en 2021. Interrogé sur ce point, M. Rocheteau indique que la Sogeba participe à des colloques sur ce thème et qu'elle attend de voir les solutions adoptées par les autres ports dont les amodiations se terminent avant et le résultat des éventuels recours qui seront faits sur ces solutions.

Il rappelle enfin que même s'il y a une volonté de trouver une solution juridique, encore faut-il qu'elle existe et le principe est que tous les postes tombent dans le port public au 1^{er} janvier 2022.

→Remontées d'usagers : Diverses remarques sont formulées :

-les usagers se sont plaints des odeurs sur le Quai d'Honneur. M. Chorel précise que cette situation est due à la sécheresse de cet été.

-il n'y a pas d'échelle sur le Quai d'Honneur permettant de remonter en cas de chute dans le port.

-il n'y a pas de conteneur de tri sélectif pour les bouteilles. M. Chorel précise que la CASSB a été saisie à ce sujet.

La séance est levée à 11h00.